

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 23

Votants : 27

Date de la convocation : 15 Mars 2024

N° 24.03.25.04

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 du mois de Mars, le Conseil municipal de la Commune de JUVIGNAC, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRÉSENTS : M. SAVY, M. BOUSQUEL, Mme MERLET, M. GRAVIER, Mme TAILLADES, M. ROESCH, Mme HURLIN, M. BELENUS, M. LAN SUN LUK, Mme ANDRIEU, Mme MOURIES, Mme DE LAMOTTE, Mme GUITARD, Mme PARPILLON, Mme WEBER, Mme VELAY, M. GALIBERT, M. GROS, M. THIRY, Mme DAMAIS, Mme DRU, M. MICHEL, Mme IKPEFAN

ABSENTS : M. GIORDAN, M. DE CHAMBRUN, M. CASTELL, M. LOPEZ, M. SEBBAK, Mme BOULANGEAT

PROCURATIONS :
Mme BLO en faveur de Mme HURLIN
Mme PLAYS en faveur de M. BOUSQUEL
M. N'ZENGUI en faveur de Mme MERLET
M. LECOQ en faveur de Mme GUITARD

Vitalité de la vie associative

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

EXERCICE 2024

Monsieur Jean-Luc SAVY, Maire de Juvignac, rapporteur rappelle aux membres de l'assemblée que le dispositif d'aide et d'accompagnement des associations adopté en 2016 (*cf. délibération 16.03.21.02*) et amendé en 2017 (*cf. délibération 17.03.13.02*) comporte trois volets :

1. Aide au fonctionnement,
2. Aide au projet,
3. Aide au projet éducatif.

ELEMENTS DE CONTEXTE CONCERNANT LE DISPOSITIF 2024

Les dossiers de demande d'aide ont été mis en téléchargement sur le site internet de la ville à partir du 7 novembre 2023. La date limite de dépôt des dossiers a été fixée au 7 décembre 2023. A l'issue de la

campagne de subvention, il a été constaté une hausse des demandes d'aides. Une hausse notable s'agissant des demandes d'aides aux projets : plus 62 % par rapport à 2023.

DEMANDES	2023	2024	Variation
Aide au fonctionnement	57 520 €	70 212 €	22%
Aide au projet	38 649 €	61 778 €	62%
Aide au projet éducatif	19 630 €	28 970 €	48%
TOTAL	115 799 €	160 960 €	39%

Pour accompagner cette augmentation des demandes, **le budget alloué au soutien des projets associatifs est porté à 90 000 € en 2024**, contre 74 000€ en 2023, ce qui représente **une augmentation de 16 000 € (+22%)**

METHODE D'ANALYSE RETENUE ET OBSERVATION

Pour les subventions d'aide au fonctionnement une première répartition a été établie sur la base d'un pourcentage commun, puis dans un second temps, il a été privilégié une lecture qualitative des demandes sur la base de trois (3) critères d'analyse :

1. Le nombre de Juvignacois présents dans les associations,
2. L'implication des associations dans la vie de la commune,
3. Le service social apporté à la commune.

Les associations répondant le mieux à ces critères se sont vues garantir un plus haut niveau de financement.

Il a également été décidé de déroger au pourcentage de financement maximum prévu par le règlement. Si la commune s'est effectivement fixée comme règle de ne pas verser une subvention supérieure à l'équivalent de 20 % du budget global de l'association, il s'avère que ce critère n'est plus pertinent. Il est pénalisant pour les petites associations qui ont un petit budget mais dont l'action est pourtant pertinente.

Le plafond maximum de 5 000 € a été conservé. Dans le même esprit, la subvention maximum pour une association humanitaire jusqu'alors fixée à 200€ a été portée à 300 €.

Pour les projets associatifs : le même mode opératoire a été appliqué en veillant plus particulièrement à ce que les projets soient ouverts à tous les Juvignacois et non restreints à la vie propre de l'association. La règle de ne pas financer au-delà de 50 % du montant global d'un projet a été conservée.

Pour les projets « éducatifs » : Comme en 2023, il a été décidé de restreindre le champ éducatif aux projets ayant trait aux temps scolaires ou périscolaires uniquement. Les projets présentés sur le temps extra-scolaire ont été requalifiés en projet associatif. Il est à noter que les projets « éducatifs » retenus concernent la période de Janvier à Juin 2024.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Aides au fonctionnement 2024	Attribué
ADUC	200 €
AMICALE DES CHASSEURS	350 €

AQUA NAT'JUVIGNAC	500 €
AS FONTCAUDE	2 950 €
BASKET	1 600 €
CEMUS	600 €
CLUB DE HANDBALL	500 €
CLUB D'ESCRIME	1 200 €
CLUB PHOTO	800 €
CSAD ARTEMIS	800 €
CULTURE PLAISIR EVASION	1 500 €
ECOLE DE DANSE CLASSIQUE	3 500 €
JUDO CLUB JUVIGNAC	1 100 €
JUVI AU FIL DES ANS	1 200 €
JUVI PARTAGE	1 200 €
JUVIGNAC KARATE CLUB	1 700 €
JUVINHAC OCCITAN	400 €
KA DANSE	2 700 €
KUNG FU SHAOLIN 34	2 600 €
LE QUADRILLE DES GRISSETTES	400 €
LES ANCIENS COMBATTANTS	1 000 €
LES BAMBINS DE FONTCAUDE	120 €
LES ENFANTS DE MADIBA	120 €
LIBERTE SKI	500 €
LITTLE LEARNERS	500 €
MUSIQUE DESTINATION	0 €
PLAISIR AUTO RETRO	400 €
RANK'ART	2 000 €
SAKABY	300 €
TOP ANGLAIS	500 €
VO2 TRIATHLON	1 800 €
TOTAL	33 040 €

SUBVENTIONS D'AIDE AUX PROJETS

Aide aux projets	Nature du Projet	Subvention attribuée	1er Versement Avril 2024	2ème versement à l'issue du projet
AQUA NAT'JUVIGNAC	Léa Xavier Athlète Handisport préqualifiée aux JO de Paris 2024 >> Accompagner une athlète de haut niveau et Sensibiliser au Handisport.	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
CEMUS	Festival Rock & Garrigues 2024	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €
CEMUS	Création : Comédie Musicale "Un ami à louer" >> Interpréter le spectacle 2 fois et se produire dans d'autres lieux	600,00 €	300,00 €	300,00 €
CLUB DE TENNIS	Entretien des terrains	1 350,00 €	675,00 €	675,00 €

CLUB DE TENNIS	Plusieurs Tournoi du Club >> Favoriser l'accès à la compétition aux adhérents / Donner le gout à la compétition pour les jeunes	1 950,00 €	975,00 €	975,00 €
CLUB D'ESCRIME	Tournoi d'initiation à la compétition >> Favoriser l'épanouissement des pratiquants / Faire découvrir la pratique	750,00 €	375,00 €	375,00 €
CLUB PHOTO	Reportage Photo sur la Bambouseraie en Cévennes	500,00 €	250,00 €	250,00 €
ECOLE DE DANSE CLASSIQUE	Spectacle de Noel Décembre 2023 / Gala Fin d'année Juillet 2024	1 900,00 €	950,00 €	950,00 €
ENFANTS DU SOLEIL	Journée Culturelle Africaine #2	250,00 €	125,00 €	125,00 €
JUVIGNAC BASKET ASSOCIATION	Animation ouverte du futur terrain de basket prévu à Ludwig Guttman	1 750,00 €	875,00 €	875,00 €
JRC	Voyage en Pologne >> Favoriser l'interculturalité	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
JUDO CLUB JUVIGNAC	Stage Judo Multisports Vacances Scolaire >> Occuper les jeunes par la pratique sportive	1 800,00 €	900,00 €	900,00 €
JUDO CLUB JUVIGNAC	Tournoi de Judo >> Organiser un tournoi Interclub / Organiser un temps convivial	1 333,00 €	666,50 €	666,50 €
JUVI PARTAGE	Programmation d'un Comédie des Déclin Gosses "Prince en Détresse">> Organise un événement culturel / Les recettes permettent l'achat de denrées	600,00 €	300,00 €	300,00 €
JUVINHAC OCCITAN	Café Occitan >> Diffuser la langue occitane à travers le conte	400,00 €	200,00 €	200,00 €
KA DANSE	Fédérer les ados de la commune en leur permettant de se produire sur différentes scènes et de participer à plusieurs concours	300,00 €	150,00 €	150,00 €
KUNG FU SHAOLIN 34	Compétitions >> Fédérer les jeunes et les amener au niveau national en compétition	300,00 €	150,00 €	150,00 €
LE QUADRILLE DES GRISETTES	Journée Champêtre du 19ème >> Faire connaître aux Juvignacois la danse du 19ème et les thermes de Juvignac	417,00 €	208,50 €	208,50 €
LES BAMBINS DE FONTCAUDE	Café des Parents >> Faciliter les échanges entre parents / Aborder des thématiques éducatives / Promouvoir le bien-être familial	140,00 €	70,00 €	70,00 €
LES ENFANTS DE MADIBA	Pédibus de Madiba, école Nelson Mandela >> Décoration et animation du Pédibus	75,00 €	37,50 €	37,50 €
MONTPELLIER TEAKWMONDO	Festival des Arts Coréens 2024 >> Permettre la rencontre de pratiquants et de participants de toute la France et au-delà. (Sous réserve de disponibilité des salles)	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
PLAISIR AUTO RETRO	Expo Cyclos Motos Rétro >> Faire profiter les habitants de Juvignac d'une exposition originale.	458,00 €	229,00 €	229,00 €
RANK'ART	Mama Africa Guiguettes 6ème édition >> Passer le festival sur 2 Jours / Encourager les habitants de Juvignac à devenir acteur de leur ville / Favoriser l'épanouissement éducatif / Renforcer l'identité culturelle de Juvignac / Consolider notre réseau existant	5 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €

SAKABY	Braderie Humanitaire d'Automne >> Aider les enfants défavorisés du Burkina Faso / Rendre service à la population locale en proposant de la seconde main / Mettre en œuvre le recyclage et le réemploi d'article	340,00 €	170,00 €	170,00 €
SAKABY	Marché de Noel 2024	790,00 €	395,00 €	395,00 €
VO2 TRIATHLON	8ème édition Bike & Run Orientation de Juvignac	1 800,00 €	900,00 €	900,00 €
TOTAL		31 803€	15 901,50 €	15 901,50 €

Remarques : Il est à noter que la subvention accordée à l'association AQUA NAT'JUVIGNAC revêt un caractère exceptionnel. Elle vient soutenir Léa XAVIER, une athlète Handisport licenciée de ce club, dans son parcours sportif. La Ville de JUVIGNAC a fait le choix d'accompagner le club pour lui permettre de participer à des compétitions qui visent à la qualifier pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

SUBVENTIONS D'AIDE AUX PROJETS EDUCATIFS

Association	Nature du Projet	Subvention attribuée	1er Versement Avril 2024	2ème versement à l'issue du projet
AQUA NAT'JUVIGNAC	Savoir Nager - Aisance Aquatique >> Acquérir les acquis de la "non-noyade" par la mise en place de stage 3 à 6 ans	2 000 €	1 000 €	1 000 €
ESCOLA DE CAPOEIRA	Initiation à la Capoeira >> Faire découvrir l'activité à travers d'interventions proposées	3 900 €	1 950 €	1 950 €
JUVIGNAC BASKET ASSOCIATION	Initiation de la pratique en temps périscolaire	3 900 €	1 950 €	1 950 €
MONTPELLIER TEAKWMONDO	Initiation au Taekwondo dans les écoles >> Transmettre des valeurs	2 900 €	1 450 €	1 450 €
RANK'ART	Mama Africa Guiguet >> Faire découvrir les métiers du journalisme / Sensibiliser à l'éducation aux médias /	2 000 €	1 000 €	1 000 €
VO2 TRIATHLON	Ecole de Triathlon de Juvignac >> Créer une école de triathlon à destination du jeune public	1 970 €	985 €	985 €
TOTAL		16 670 €	8 335 €	8 335 €

SYNTHESE DE LA CAMPAGNE 2024

Montant des aides sollicitées	Subvention allouées	
TOTAL FONCTIONNEMENT	70 212€	33 040€
TOTAL PROJETS	61 778€	31 803€

TOTAL PROJETS EDUCATIF	28 970€	16 670€
TOTAL	160 960€	81 513€

VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Les subventions de fonctionnement feront l'objet d'un seul versement. Sur présentation du compte de résultat, il sera apprécié l'opportunité de la reconduire à posteriori sur l'année N+1. Le mode de versement qui s'articulait jusqu'à présent, sur un premier versement de 75 % puis un second de 25 % à l'issue de l'année N est abrogé.

Les subventions allouées aux projets et projets éducatifs sont dorénavant versées pour moitié dans le courant du second trimestre et pour moitié à l'issue de la réalisation de l'action, sur présentation des pièces justificatives.

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-22,
Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

D'APPROUVER les modifications réglementaires relatifs aux différents modes de plafonnement et aux versements des subventions ;

D'APPROUVER l'attribution et le montant des aides au fonctionnement, des aides au projet et des aides au projet éducatif ;

DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 du budget communal ;

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 7 (Mme Parpillon, Mme Andrieu, Mme Mouries, Mme Guitard, M. Lecoq, M. Gros, M. Galibert)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,

Jean-Luc SAVY

La présente délibération peut dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication, ou de son affichage, faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER